

DEPARTEMENT DE L'AUBE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Délibération certifiée exécutoire  
Reçue par le représentant de l'Etat le / Affichée le  
15.03.2017 / 17.03.2017  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Alain BENEDETTI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 9 MARS 2017

Date de convocation et d'affichage : 3 mars 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 11.

Étaient présents :

**Mmes** AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BERTAIL Sibylle, BETTINGER Sylvianne, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, MICHEL Sophie, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUERIN François, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SIMON Véronique, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

**MM.** ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DÉNIS Valéry, DÉON Philippe, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GABRIEL Martin, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GONCALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MOSER Alain, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RICHARD Olivier, ROBLET Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, SYDOR Dimitri, THIBAUT Christian, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VETTER Claude, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

**Représentés :** LEPRINCE Didier par GAUJARD Richard, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno, VAN DE WALLE Robert par Philippe DESBUQUOIS.

**Sont excusés et ont donné pouvoir :** GIRARDIN Olivier à BERTHOLLE Jean-Paul, PETIT Sandrine à GARNERIN David, RIGAUD Jacques à MICHEL Sophie, MENUET Gérard à BAROIN François, SEBBARI Samira à PAUTRAS Marie-Françoise, MONTAGNE Jean-Jacques à BLANCHARD Dominique, GRAFTEAUX PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GANTELET Bruno à HELLIOT-COURONNE Isabelle, MANDELLI François à LE CORRE Marie-Pierre, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

**Absents et excusés :** BLASCO Thierry, RESLINSKI Jean-François, ROYERE Raynald, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, BAUDOUX Bruno.

Le Conseil Communautaire a choisi comme secrétaire de séance, RICHARD Olivier.

DELIBERATION N°9	Modalités de gestion et mesures de continuité de services de proximité				
RAPPORTEUR	Alain BALLAND				

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
121	131	131			

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MARS 2017**

Rapporteur : Alain BALLAND

**ACTION SOCIALE****MODALITES DE GESTION ET MESURES DE CONTINUITE DE SERVICES DE PROXIMITE****Exposé :**

La Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole lors du Conseil Communautaire du 9 janvier dernier, a étendu sa compétence en matière « d'action sociale d'intérêt communautaire ». L'assemblée délibérante a donc défini l'intérêt communautaire de plusieurs services qui étaient gérés auparavant par les communautés de communes des Portes du Pays d'Othe, de Seine Melda Coteaux et de Bouilly Mogne Aumont. Il s'agit notamment de la Maison d'accueil pour personnes âgées (MARPA) implantée à Estissac, des réseaux d'assistantes maternelles d'Estissac et de Saint Lyé, des micro-crèches de Barberey et Villechétif et de la structure d'accueil collectif et de loisirs sans hébergement de mineurs situé à Saint Pouange.

Afin de poursuivre la gestion de certains de ces services existants en conformité avec la réglementation comptable et budgétaire tout en apportant également à leurs usagers des conditions d'accès identiques à celles qui leur étaient offertes avant la fusion extension, le conseil de communauté doit se prononcer sur deux points :

**1° - Création d'un budget annexe retraçant la gestion de la MARPA**

La gestion comptable de ce service doit utiliser une nomenclature spécifique aux établissements sociaux et médicaux sociaux. Cette obligation impose la création par Troyes Champagne Métropole d'un nouveau budget annexe. Pour mémoire, la Communauté de Communes des Portes d'Othe disposait déjà d'un budget individualisé pour la gestion de cet établissement, dont l'activité n'est pas assujettie à la TVA.

**2° - Adhésion de Troyes Champagne Métropole à l'Association Nationale des Chèques Vacances.**

Afin de permettre aux familles du centre de loisirs intercommunal de Saint Pouange, de régler les frais de séjour par chèques vacances, la communauté de communes de Bouilly Mogne Aumont avait adhéré à l'association nationale qui gère ce type de moyens de paiement. Cette décision étant propre à chaque adhérent, Troyes Champagne Métropole doit par conséquent faire acte d'adhésion à l'association pour bénéficier de ses services.

**Décision :**

Au vu de cet exposé préalable, il vous est proposé :

- **DE CREER un budget annexe pour retracer l'activité de la Maison d'accueil pour personnes âgées située à Estissac. Ce budget annexe non assujetti à la TVA se dénommera MARPA d'Estissac.**
- **D'AUTORISER l'adhésion de Troyes Champagne Métropole à l'Agence Nationale des Chèques Vacances dont le siège est situé 36 boulevard Henri Bergson à Sarcelles.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote